

**DELIBERATION N° 18/311 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT INDIVIDUALISATION DU FONDS DE PARENTALITE 2018
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONTRATS LOCAUX
D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE" (CLAS)**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Paola MOSCA à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
M. Julien PAOLINI à M. Romain COLONNA
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François BENEDETTI, François BERNARDI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Laura Maria POLI, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** la délibération n° 2017-1009 de la Commission permanente du Conseil départemental de Corse-du-Sud, en date du 16 octobre 2017, relative à la gestion du fonds de parentalité piloté par la Caisse d'Allocations Familiales de Corse-du-Sud,
- VU** la délibération n° 18/198 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant l'individualisation du fonds de parentalité 2018 dans le cadre du dispositif « Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP),
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture et de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'individualisation des crédits du fonds de parentalité 2018 cogéré avec la CAF telle que présentée au tableau en annexe, imputée au programme N5151A, chapitre 934, fonction 4212 (budget ASE)

et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/273**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INDIVIDUALISATION DU FONDS DE PARENTALITE 2018
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONTRATS LOCAUX
D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE" (CLAS)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Notre Collectivité est liée par une convention du 31 octobre 2014, de gestion du « fonds de parentalité » piloté par la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud (CAF). Cette convention a été prorogée par avenant du 20 octobre 2017 pour l'exercice 2018, année de refonte de la convention nationale d'objectifs de la CNAF, afin d'éviter toute rupture dans la mise en œuvre de nos dispositifs.

Ces dispositifs ont vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire insulaire. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique de territorialisation ambitieuse, soucieuse des équilibres et garante d'un service de qualité au plus près des populations.

Pour rappel, aux termes de cette convention de gestion, la Collectivité de Corse s'engage à verser à la CAF, chaque année, une dotation globale de 18 000 € afin de contribuer au financement d'actions retenues annuellement et au financement de l'animation du fonds de parentalité.

Le financeur principal de ce fonds est la Caisse Nationale d'Allocations familiales (CNAF) qui fixe pour chaque exercice, sa propre participation.

Ce fonds de parentalité concerne deux dispositifs, l'un dénommé « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP), l'autre, « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » (CLAS) et un volet pour leur animation.

Par délibération n° 18/198 AC en date du 28 juin dernier, vous avez autorisé le versement des 18 000 € à la CAF correspondant à la participation de la Collectivité et l'individualisation d'une première partie des REAAP à hauteur de 4 540 euros.

En effet, dans l'attente de la nouvelle convention de la CNAF et conformément à sa circulaire, l'individualisation totale des REAAP n'a pu être effectuée ; elle vous sera proposée avant la fin de l'année 2018.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation des crédits au bénéfice des CLAS 2018-2019 retenus par le Comité des Financeurs, dont est membre la Collectivité de Corse.

Ce Comité des financeurs du fonds s'est réuni le 26 juin 2018 et a retenu 21 CLAS, dont huit sont financés au titre de la participation de la Collectivité de Corse sur le fonds de parentalité à hauteur de 8 000 € imputés sur sa part de financement du fonds (programme N 5151A, chapitre 934, fonction 4212). Le détail des actions figure en annexe.

En conséquence, il vous est demandé :

- D'approuver l'individualisation des crédits proposée par le Comité des Financeurs dans le cadre du dispositif CLAS, tel que figurant ci-dessus et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer le tableau ci-annexé.

ANNEXE : CLAS 2018-2019 : PARTICIPATION CDC Septembre 2018

Action	CLAS 2018-2019 Porteurs de projet	Localisation du Clas	Nature du local	Temps de déroulement	Classe	Déroulement	Intervention auprès des enfants	Intervention auprès des parents	Moyens utilisés	Participation	Budget action	Prestation CAF	Participation CDC
1	Asso U Borgu	Contrat de ville	Centre social	Le soir après la classe	CP-CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 18h30	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des apports disciplinaires spécifiques, par des activités scientifiques et techniques et par des jeux éducatifs	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CLAS et le contenu des actions CLAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription	4 animateurs rémunérés et 2 bénévoles	Pas de participation à l'action. Adhésion: 3€/an et par enfant	10 718 €	2 488 €	
2	Asso U Borgu	Contrat de ville	Centre social	Le soir après la classe	CP-CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 18h30	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des apports disciplinaires spécifiques, par des activités scientifiques et techniques et par des jeux éducatifs	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CLAS et le contenu des actions CLAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription	4 animateurs rémunérés	Pas de participation à l'action. Adhésion: 3€/an et par enfant	10 718 €	2 488 €	
3	Assoc Quartier Pietralba	Contrat de ville	Locaux association	Le soir après la classe	CP-CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des jeux éducatifs	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CLAS et le contenu des actions CLAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription	4 animateurs rémunérés	10€ pour l'assurance Adhésion: 10€/mois	7 100 €	2 306 €	
4	Assoc Quartier Pietralba	Contrat de ville	Locaux association	Le soir après la classe	CP-CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 17h30 à 18h30	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des jeux éducatifs	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CLAS et le contenu des actions CLAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription	4 animateurs rémunérés et 3 bénévoles	10€ pour l'assurance Adhésion: 10€/mois	6 350 €	2 064 €	
5	Ecole des Parents et des Educateurs	Education prioritaire hors politique de la ville	Locaux association (Pirro-Vechio)	18h30	CM1, CM2, 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e	Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h00	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des activités scientifiques et techniques, informatiques. Aide à l'organisation et au soutien de l'enfant par le parent.	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CLAS et le contenu des actions CLAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Participation des parents aux actions. Mise en place et choix des actions avec les parents. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription.					En attente du dossier complet avec budget prévisionnel

12	Maison de quartier des Camées	Contrat de ville	Centre social et culturel	Le soir après la classe	CP-CM2 6e-3e	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 18h30	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des apports disciplinaires spécifiques et par des jeux éducatifs	Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Mise en place et choix des actions avec les parents. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription.	4 animateurs rémunérés et 2 bénévoles	Pas de participation à l'action. Adhésion: 10€/an	6 850 €	2 226,25 €	
13	FALEP 1	Contrat de ville	Locaux CHRS FALEP	Le mercredi ou le samedi et pendant les vacances scolaires	CP-CM2	Mercredi de 16h à 17h00. Pendant les vacances de lundi et mardi de 10h à 12h	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des apports disciplinaires spécifiques, par des activités scientifiques et techniques et par des jeux éducatifs, accès à des applications informatiques, accès à des livres,	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CIAS et le contenu des actions CIAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription.	2 animateurs rémunérés	Adhésion: 5,22€	4 232 €	2 495,35 €	
14	ADPEP	Contrat de ville	Locaux CHRS FALEP	Le mercredi ou le samedi et pendant les vacances scolaires	Collégiens 6e, 3e (PV1 et PV2) Lycée et lycée professionnel	Mercredi de 17h à 18h30. Pendant les vacances de jeudi et vendredi de 10h à 12h	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel, par des apports disciplinaires spécifiques, par des activités scientifiques et techniques et par des jeux éducatifs, présence de professeur de mathématiques, accès à des applications informatiques, accès à des livres,	Organise un temps d'information des parents sur les objectifs du CIAS et le contenu des actions CIAS. Accueille les parents au moment de l'inscription pour formaliser les engagements de chacun. Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents. Proposition de temps de convivialité parents-enfants. Participation des parents aux actions. Prise en compte des attentes pour leurs enfants lors de l'inscription.	3 animateurs rémunérés	Adhésion: 5,22€	8 504 €	2 763,80 €	
15	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Jardins de l'Empereur	Le soir après la classe	CP	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €
16	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Salines 6	Le soir après la classe	CE1-CE2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €
17	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Salines 6	Le soir après la classe	CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €
18	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Jérôme Santeuil	Le soir après la classe	CM1	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €
19	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Jérôme Santeuil	Le soir après la classe	CM1-CM2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €
20	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Ecole primaire Jérôme Santeuil	Le soir après la classe	CE2	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h45 à 17h45	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	2 000 €

21	ADPEP	Contrat de ville	Locaux établissement scolaire: Collège Laéitia Bonaparte	Le soir après la classe 6 ^e -5 ^e		Lundi, jeudi de 16h à 18h	Appui et aide méthodologique, aide au travail personnel.	Organise un temps pour faire le point soit individuellement soit avec tous les parents.	1 animateur rémunéré	15€/famille et par année scolaire	22 322 €	2 488 €	
----	-------	------------------	---	--	--	------------------------------	---	--	-------------------------	--------------------------------------	----------	---------	--

Accus  de r ception

Objet	INDIVIDUALISATION DU FONDS DE PARENTALITE 2018 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE" (CLAS)
Identifiant acte	02A-200076958-20180920-019769-DE
Identifiant interne	019769
Date de r�ception par la pr�fecture	4 octobre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 septembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.2

[Fermer](#)